



Rapport d'activité académique (2018-2020)

Depuis le dernier congrès de Rennes (2018), les attaques contre le service public d'éducation et contre toute la fonction publique se sont accélérées : réformes du lycée et du bac, Parcours Sup, Loi « École de la confiance », suppressions de poste, Loi de transformation de la Fonction Publique, sur fond de gel du point d'indice et d'austérité budgétaire (815 suppressions de postes dans notre académie depuis la rentrée 2017).

1) L'activité de la section académique au travers de 2 mobilisations significatives

La section Snés-FSU de Lille a pris toute sa place avec la FSU dans la lutte contre la réforme des retraites.

Elle a préparé activement la mobilisation en amont en diffusant les informations techniques sur la réforme à points (HIS animées par des militant.es du S3, documents, diaporamas mis en ligne, tracts, stages, visuels sur les réseaux sociaux ...), et notamment le calculateur du Snés national, en incitant à créer des caisses de grève dans les établissements, et en créant une au niveau académique. Cette caisse de grève académique a recueilli des dons de collègues syndiqués (5500 euros), dont la contribution en tant que cotisation de soutien sera prise en compte pour les attestations fiscales, et du SNES (6000 euros). Les modalités de redistribution ont été décidées en secrétariat académique : à partir du 3e jour de grève, la somme de 50 euros par jour de grève retiré, est attribuée au collègue syndiqué qui en fait la demande, sur justificatif de la fiche de paie, au titre de cette caisse de grève. 50 collègues en ont bénéficié, pour un total redistribué de 6750 euros. 4750 euros restent donc disponibles.

La section académique a appelé et participé à toutes les manifestations et grèves (les 05/12, 10/12, 17/12, 09/01, 24/01, 06/02) dans un cadre intersyndical. Sans cette lutte, covid ou pas, la réforme serait déjà entérinée : c'est bien la mobilisation, qui s'est poursuivie jusqu'à la veille de la crise sanitaire, qui a démontré le caractère en réalité injuste du système de retraites par points. Le gouvernement est aujourd'hui dans l'incapacité de relancer cette réforme, et ne pourra pas le faire sur les mêmes bases.

Le S3 a également participé sur le terrain à la prise de conscience des collègues et de l'opinion publique sur les dangers de la réforme du lycée et organisé sa contestation. Au niveau académique, cela s'est traduit par une campagne spécifique d'HIS, par des interventions dans les médias, par un soutien réel aux collègues en lutte dans les établissements (conseils sur les modalités d'action en fonction du rapport de force, préavis de grève déposés, aide à la médiatisation des actions...); la section académique a également participé aux groupes de travail au rectorat où elle n'a eu de cesse de poser des questions, notamment sur l'organisation des examens, leur rémunération en soulignant les incohérences pédagogiques et structurelles de cette réforme. Elle a également initié une réflexion sur la pérennité des LV3 très impactées par la réforme du lycée et les restrictions budgétaires. Suite à ses multiples questions en CTA, elle a obtenu un groupe de travail où le rectorat a été amené à reconnaître par un diagnostic chiffré la baisse alarmante des effectifs. Elle continue ce travail en intersyndicale pour obtenir des réponses concrètes à la hauteur des enjeux.

La section SNES -FSU de Lille a pu au fil des trois années proposer de nombreux stages de formation syndicale sur une large gamme de sujets, ainsi que des stages de proximité sur l'actualité plus prégnante (réforme des retraites et réforme du lycée notamment), y compris en distanciel lorsque la situation sanitaire l'a exigé, afin

d'informer et de former les stagiaires, de convaincre les non-syndiqués de nous rejoindre, et de construire du collectif, même quand les circonstances rendaient ce lien plus difficile.

Le lien a aussi été maintenu avec le grand public en l'informant des problématiques "éducation" et des mouvements engagés par une présence soutenue dans les médias : articles de presse lors des mobilisations locales, interviews télévisées pour donner notre point de vue sur les réformes diverses et sur la gestion de la crise sanitaire, publications et événements sur Facebook et Twitter sur l'actualité académique...

Plus récemment, fin 2020, la section académique a soutenu toutes les mobilisations relatives aux conditions sanitaires pour le passage en demi-groupes dans les établissements afin d'éviter à tout prix une fermeture des établissements ainsi que les mobilisations pour demander le maintien de l'hommage à notre collègue S Patty.

2) Le soutien collectif et individuel à la profession au quotidien depuis 2018

La Loi de Transformation de Fonction Publique, que nous avons combattue mais qui a commencé à s'appliquer au 1^{er} janvier 2020, a notamment pour objectif d'affaiblir le paritarisme construit dans l'après-guerre, et d'isoler les agents face à l'Administration. Le gouvernement a refusé de différer l'application de la loi TFP en dépit de la crise sanitaire.

2.a) Retour sur les élections professionnelles de décembre 2018 : le Snes-FSU demeure le 1er syndicat du 2d degré.

Malgré une importante dispersion des voix sur toutes les listes présentes et un mode de scrutin essentiellement électronique qui veut minorer l'influence de la première organisation de terrain que nous sommes, le SNES-FSU a maintenu sa représentation dans les instances académiques. Le nombre de voix est resté stable, et a conforté l'action et les mandats du SNES-FSU auprès de nos adhérents et de nos sympathisants. Le SNES-FSU, toujours majoritaire dans l'académie, reste le syndicat de référence pour les personnels du second degré. Ses élus et ses militants continuent à œuvrer au quotidien pour la défense des personnels et de nos métiers dans les établissements et face à un gouvernement dont la priorité n'est pas, loin s'en faut, le service public d'Éducation Nationale.

2.b) Activité du Snes, au sein de la FSU, sur les questions de santé et sécurité au travail (CHS CT).

Ces résultats aux élections professionnelles ont permis à la délégation FSU de remporter 2 des 4 secrétariats des CHSCT dont le secrétariat académique. Les militants Snes-FSU ont été particulièrement investis dans les Groupes de travail et les instances plénières et le CHSCT a été fortement sollicité depuis le début de la pandémie (14 instances depuis mars 2020) afin de porter les mandats du Snes et de la FSU. Mais les militants en CHSCT ont été également particulièrement investis sur le terrain : animation d'HIS sur le thème des conditions de travail, accompagnement dans la lutte de collectifs de travail dégradés, ou sous forme de permanences (entretiens téléphoniques ou présentiels sur les questions de conditions de travail, santé, accidents de service, etc.)

2.c) Suivi et interventions syndicales des carrières

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR, la section académique n'a cessé d'explicitier ses avancées et ses insuffisances. Les acquis et les enjeux des nouvelles carrières ont été mis en avant par le biais de

publications, stages, HIS.... Dans le cadre des instances, les commissaires paritaires ont défendu les mandats du SNES et ont veillé à ce que la mise en place des nouvelles règles d'avancement soit favorable à tous. Dès la première campagne de rendez-vous de carrière, la section académique et ses élus ont agi pour limiter au maximum les dérives managériales issues des nouvelles modalités d'évaluation. Chaque année, les commissaires paritaires sont sollicités pour défendre de nombreux recours liés à l'évaluation et parviennent à obtenir gain de cause, avant et pendant les CAPA "recours RDVC", pour une grande majorité des recours formulés.

Si l'accès à la hors classe est désormais acquis pour tous (aujourd'hui, les promotions s'obtiennent, pour la plupart, au cours du 10e échelon de la classe normale, en début du 11e échelon au plus tard), le nouvel enjeu est de faire de la classe exceptionnelle un réel débouché de carrière accessible à tous. Ces dernières années, les élus du SNES pouvaient intervenir, notamment pour défendre les candidatures des collègues les plus proches de la retraite. La suppression des CAPA et la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) au 1er janvier 2021 ôtent aux CAP leurs compétences en matière d'examen des carrières. Toutefois, la section académique et ses élus sont d'ores et déjà en train de s'organiser et d'inventer d'autres méthodes pour répondre aux collègues, les accompagner tout au long de leurs opérations de carrières et défendre individuellement et collectivement les personnels comme nous avons su le faire dans le cadre du mouvement (voir ci-dessous).

2.d) Le suivi des mouvements de mutation

La mise en œuvre des LDG, avec la suppression des CAP relatives au mouvement des personnels, au premier janvier 2020 s'est conjuguée avec la crise sanitaire et le premier confinement.

Dans ce double contexte, nous avons dû redéfinir, avec les commissaires paritaires, des méthodes de travail pour informer les collègues, conseiller et accompagner au mieux ceux qui nous ont contacté avec cette préoccupation de défense des intérêts individuels et collectifs dans le respect des règles et dans la transparence.

Pour chaque étape du mouvement est dorénavant mise en place une permanence téléphonique spécifique afin d'une part, de répondre aux questions spécifiques, mais d'autre part de permettre à la permanence "habituelle" du SNES de ne pas être monopolisée par les opérations de mobilité. Un suivi régulier par téléphone et / ou mail a été effectué avec tous les collègues qui nous ont sollicités, pendant toute la durée des opérations de mouvement. De nombreux outils ont été mis en place (fiche de suivi, prise de rendez-vous en ligne pour les adhérents, fiches navettes internes, communication....) pour répondre aux collègues qui, dans ce contexte d'opacité ont plus que jamais sollicité leurs élus dans le cadre des opérations de mutation.

Dans le cadre de la mise en place des recours, un travail de suivi a été effectué tout au long de l'été, malgré la période de congé. La section académique a lourdement pesé pour obtenir la mise en place de deux réunions de suivi au rectorat en pleine période estivale. Plus de la moitié des recours formulés par les collègues qui nous ont mandatés ont obtenu une réponse favorable, même si cette dernière s'est presque toujours traduite par des affectations provisoires.

Enfin, le SNES ne cesse d'investir les GT et instances (CT) pour obtenir des avancées sur le mouvement et la mobilité des personnels. Pour exemple: après 5 ans d'action et de revendications inopinées, la section académique a enfin obtenu la suppression des commissions REP+, qui ont vite été remplacées par un profilage de poste en cité éducative, largement dénoncée par le SNES. Suite à son action et à ses interventions, le SNES de Lille est parvenu à faire reculer encore une fois le rectorat même pas un an après la mise en œuvre du dispositif.

2.e) Le S3 investi dans la lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste ou sexuelle :

Résolu à faire vivre le 2eme accord pour l'égalité professionnelle, le S3 a continué à défendre dans les instances relatives aux carrières et à l'emploi la nécessité de mettre en place des mesures plus égalitaires (promotions, accès aux congés etc.). Par ailleurs, un travail conséquent de formation des militants s'est mis en place sur les thématiques "Harcèlement et violences sexistes et sexuelles" (une militante formée nationalement par l'AVFT, Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail) ; puis a eu lieu une formation pour les permanenciers afin d'accompagner au mieux les personnels victimes. Une formation tout public a été organisée à notre initiative par la FSU en janvier 2019 (co-animation : Sigrid Gérardin, section femmes FSU et l'AVFT). Un plus grand nombre de personnels a été accompagné par le S3 pour monter des dossiers "harcèlement" et plusieurs dossiers violences ou harcèlement sexuels ont abouti. Par ailleurs, la thématique de l'égalité professionnelle a été imposée comme thématique de travail du CHSCT Académique afin de peser pleinement sur la rédaction du plan académique pour l'égalité professionnelle.

2.f) Zoom sur les CPE.

Le secteur CPE a poursuivi son action (bulletins spécifiques réguliers, contact et suivi des collègues, stages,) et continue d'investir les instances pour porter ses mandats spécifiques que ce soit sur le métier, la carrière, les pressions managériales, le respect du temps de travail et de la circulaire de mission, contre les redéploiements ou encore la spécification de postes dans le cadre du mouvement mais également pour lutter contre les demi postes : dont il a obtenu l'engagement de l'administration de revenir en arrière sur cette politique,. Le secteur CPE sera très vigilant quant à la mise en œuvre du nouveau plan "internat" de Blanquer, et ses dérives managériales.

2.g) Non-titulaires

La pénibilité dans le travail au sein des établissements scolaires s'est accentuée depuis quelques années par des recrutements compliqués, souvent effectués dans l'urgence et mêlés à une gestion chaotique au quotidien.

Bien loin de veiller à l'amélioration de la gestion des contractuels, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique encourage le développement de la précarité.

Dans notre académie, le secteur non-titulaires a agi pour lutter contre la dégradation des conditions d'exercice des agents et intervient systématiquement lors d'encore trop nombreux retards de paiement. De fait, cette année si les agents en CDI ont pu effectuer leur rentrée, le plus souvent dans des établissements distincts avec des emplois du temps problématiques, beaucoup de contractuels en CDD attendent encore leur réemploi avec la crainte de dépasser les 4 mois qui les priveraient de toute ancienneté pour le droit à CDI.

2.h) AESH : un combat contre la précarité qui prend de l'ampleur

Avec la montée en puissance de la question de l'inclusion des élèves en situation de handicap, c'est aussi la précarité des collègues AESH qui a été encore plus mise en lumière. Au sein de la FSU, le Snes-FSU demande un réel statut pour ces personnels, une véritable formation et un salaire digne de ce nom. Bref, la reconnaissance d'un vrai métier. Au niveau académique, une permanence spécifique a été mise en place à la rentrée 2019 le vendredi après-midi, et de nombreuses sollicitations ont été prises en charge via la messagerie Facebook.

Parallèlement, nous avons dénoncé la mise en place des PIAL et nous dénonçons régulièrement leur gestion en CTA, et sur le terrain en nous appuyant sur le réseau des S1 : c'est ainsi que nous avons soutenu avec succès les AESH en lutte à Calais en octobre 2020. Récemment, le secteur non-titulaire a participé à plusieurs groupes de travail académiques et obtenu, par exemple, que soit reconnu le fait que les AESH ne sont pas concerné.e.s par le délai de prévenance qui s'applique aux PE avant une grève. Pour la première fois, le S3 a publié un Mémo Spécial AESH (novembre 2020) et entend développer ses publications spécifiques et des stages.

2 .i) Aux côtés des AED

Depuis les dernières élections professionnelles, la section académique organise tous les ans un stage académique AED "connaître et défendre ses droits" et publie un bulletin spécifique à la rentrée afin de répondre aux besoins croissants d'information de la catégorie sur les droits, et les conditions de travail et ainsi d'armer les collègues pour les faire respecter.

Dans le cadre des instances (CCP et CT), le SNES, avec la FSU, porte ses mandats tant en termes d'emplois, que de formation. En juin 2020, le rectorat a enfin consenti à mettre en œuvre la formation statutaire dans le cadre du Plan Académique de Formation dès l'année scolaire 2020-21. La section académique restera vigilante quant à sa mise en œuvre et aux contenus de la formation.

Le constat est fait que les conditions de travail ne cessent de se dégrader, notamment par le biais de pressions managériales accrues. Cette problématique est mise d'autant plus en lumière depuis la crise sanitaire. C'est pourquoi la section académique a appelé à la grève le premier décembre 2020, grève qui a permis d'exprimer une très forte et inédite mobilisation de la part de la catégorie, et a demandé une audience spécifique à la rectrice qui se tiendra en février 2021.

2.j) Publications, communication

Le bulletin académique trimestriel (8 pages) est écrit par tous les secteurs du S3, mais pris en charge pour sa réalisation par un secteur à part entière, présent à chaque réunion du secrétariat académique. Pour assurer une diffusion la plus large possible, le bulletin est envoyé par voie postale à tou.te.s les adhérent.e.s, et dans les établissements. Il est aussi de plus en plus diffusé via la lettre hebdomadaire, Facebook, twitter, et sur le site de la section académique (le PDF en entier mais aussi les articles séparément pour en faciliter la lecture, et les retrouver plus facilement dans les rubriques thématiques du site).

Ces dernières années, le S3 a cherché à diffuser systématiquement son matériel, ses analyses et sa lecture de l'actualité éducative en recourant aux réseaux sociaux. Ce moyen de diffusion présente l'avantage de permettre au Snes-FSU de mener des campagnes d'information militantes dans une certaine autonomie par rapport aux médias classiques. La section académique a par exemple soutenu et a fait connaître via son site et ses comptes Twitter et Facebook, toutes les mobilisations contre le nouveau bac et les E3C. Dans le cadre de la mobilisation sur les retraites, de nombreux visuels spécifiques ont été produits et diffusés, notamment sur des groupes Facebook créés à cet effet par bassin (AG Calais, AG Arras, etc...)

2.k) L'activité syndicale des S1 de retraité.e.s

Les retraité.e.s de l'académie, organisé.e.s en deux S1 (un pour le Nord et un pour le Pas de Calais) se retrouvent chaque année (sauf en 2020, bien sûr) pour une AG d'une journée avec votes des rapports d'activité et financiers, spécifiques, point sur la syndicalisation des retraités et avec travail sur les textes de congrès ou intervention d'une personnalité en lien avec l'actualité ou découvertes culturelles.

Les retraité.e.s soutiennent toutes les actions des actifs et participent à toutes les manifestations éducation et interpro. Dans le cadre du groupe des 9, ils organisent aussi des actions pour la divulgation et la défense des revendications du secteur : manifestations, pétitions ... Toutes ces actions sont relayées sur le site du S3, une circulaire est envoyée régulièrement aux adhérent.e.s retraités, un article est publié dans chaque bulletin académique. Des stages sont aussi organisés sur la retraite et des sujets « transversaux » comme la protection sociale.

Enfin, dans le cadre de la FSU, une syndiquée SNES-FSU siège au CDCA (conseil départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie, ex CODERPA).

2.1) Droits et libertés

La section académique, au sein de la FSU, a également été présente à chaque mobilisation pour soutenir les droits des réfugiés et les sans-papiers à Lille, Grande-Synthe ou Calais. Ses militants s'occupent également via RESF d'aider les mineurs isolés, les jeunes majeurs et les parents d'enfants scolarisés. La section académique est engagée depuis les années 2000 dans tous les combats face aux politiques sécuritaires et actes xénophobes (chasse aux réfugiés, démantèlement de la Jungle de Calais ...).

3) Quelques éléments sur l'organisation et le fonctionnement interne de la section académique

3.a) Permanences au siège de la section académique.

La section académique a renforcé ses permanences dans ses locaux du 209 rue Nationale à Lille pour répondre aux besoins et questions des collègues. Ce renforcement s'est traduit par la présence militante à la permanence comme par la mise en place de formations et de réunions (une à deux par an) afin de répondre aux besoins de formation des militants sur des sujets spécifiques. Durant le confinement du printemps 2020, une permanence "à distance" (mail, via la messagerie du compte Facebook du S3, puis par l'achat de puces téléphoniques par les militants volontaires) a pu se mettre en œuvre pour répondre aux nombreuses sollicitations des collègues dans un contexte de crise inédit.

3.b) Syndicalisation

La syndicalisation est restée une priorité dans l'action du SNES de Lille, comme le montre le bon taux de syndicalisation de l'année 2019-2020 et même si elle a été rendue plus difficile par le COVID-19 qui a beaucoup préoccupé les enseignants en 2020 les éloignant parfois des questions syndicales plus larges. Les militants du SNES de Lille ont effectué beaucoup de tournées dans les établissements de leur bassin pour afficher, tracter, et rencontrer les collègues afin d'interpeller la profession sur nos mandats et nos actions, notamment en période de grèves et manifestations, mais aussi et surtout pour faire connaître notre syndicat lors des tournées de début d'année. Celles-ci permettent de déposer des bulletins d'adhésion et des bulletins académiques directement dans les casiers des collègues du secondaire, y compris les non-syndiqués.

3.c) L'action en direction des stagiaires

La période qui se termine s'est traduite par un renforcement de notre présence auprès des stagiaires, notamment par la mise en œuvre d'une permanence spécifique (le mardi), le renforcement du secteur, le nouveau bulletin de rentrée "stagiaire" et par la mise en œuvre de stages et réunions spécifiques tout au long de l'année en plus de ce qui était déjà fait.

L'année scolaire en cours est marquée par un recul de leur syndicalisation liée au contexte: la rentrée sanitaire et le décalage du calendrier, a limité les possibilités de rencontres et de prises de contacts avec les fonctionnaires stagiaires. Ce recul est toutefois à relativiser au regard de l'évolution de la syndicalisation des stagiaires sur les précédentes années qui était en progrès.